



SOMMAIRE

I. <u>C</u>	contexte et objectifs du kit de déploiement	3
2. <u>Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire</u>		6
a.	Cadre réglementaire et sanitaire	7
b.	Dispositif Contrôle TousAntiCovid Verif	11
c.	Installation et mise à jour TousAntiCovid Verif	14
d.	Parcours participant et communication	15
e.	Annexes	18



CONTEXTE ET OBJECTIF DU KIT DE DÉPLOIEMENT

Contexte général

Le ministère des Solidarités et de la Santé a développé un dispositif de contrôle du pass sanitaire TousAntiCovid Verif qui permet de vérifier l'authenticité des preuves sanitaires (test RT-PCR ou antigénique, vaccin) présentées au format papier et/ou téléchargées dans l'application TousAntiCovid Carnet.

Ce contrôle sanitaire s'effectue avant l'entrée du participant à l'évènement.

Ce dispositif de vérification est disponible sous forme papier et via l'application TousAntiCovid sur mobile ou tablette Android/iOs. Il permet de contrôler 2 types de preuves :

- Les preuves de tests RT-PCR ou antigénique (positifs et négatifs)
- Les preuves vaccinales (cycle vaccinal complet)

Comment le participant peut-il récupérer ces preuves?

- Les preuves de tests sont disponible depuis le portail SI-DEP
- Les preuves de vaccinations sont disponibles depuis <u>le portail de l'Assurance</u>
 Maladie
- Ces preuves peuvent être scannées sur l'application TousAntiCovid Carnet.

Ce dispositif sera élargi à partir du 1^{er} juillet 2021 avec le système européen Digital Covid19 Certificate afin de lire des preuves issues de pays européens, et de permettre à ces derniers de vérifier les preuves émises par l'Etat français.

Objectifs du kit de déploiement

Accompagner les professionnels de l'évènementiel sur la mise en place du dispositif de contrôle du pass sanitaire.

Ce kit a été élaboré sur la base d'expérimentations de terrain encadrées par le ministère des Solidarités et de la Santé. Il présente les éléments nécessaires pour sécuriser le déploiement du dispositif :

- Le cadre réglementaire et sanitaire
- L'outil TousAntiCovid Verif, son installation et la mise à jour des règles sanitaires
- Les points de contrôles sur le parcours participant
- Les éléments de communication à prendre en compte
- La démarche générale de déploiement
- Des présentations et templates de communication en annexes



KIT DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE

Authenticité des preuves

- Le portail SI-DEP est le système officiel certifiant les preuves de tests RT-PCR ou antigénique et preuves de rétablissement (test positif). Le portail SI-DEP est accessible au travers du mail ou du SMS reçu après avoir effectué le test ou via France Connect sur sidep, gouv. fr
- Le portail VACCIN COVID de l'Assurance Maladie est le système officiel certifiant les preuves de vaccination: https://attestation-vaccin.ameli.fr/
- Les preuves issues de ces deux systèmes peuvent être imprimées ou importées dans l'application TousAntiCovid Carnet

Utilisation de TousAntiCovid Carnet

Interrogée le 19 avril 2021 par le ministère des Solidarités et de la Santé, la CNIL rappelle dans son avis du 22 avril 2021 que :

« Le caractère volontaire de l'usage de TousAntiCovid et, donc, de sa fonctionnalité "Carnet de tests" doit rester une garantie essentielle du dispositif. L'utilisation de cette application ne peut donc constituer une condition à la libre circulation des personnes. »

Point d'attention concernant l'utilisation d'API ou d'applications tierces

Comme précisé dans la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et ses décrets d'application, l'intégration des contrôles à des systèmes existants (type billetterie) via API ou l'utilisation d'autres applications que TousAntiCovid Verif sera proscrite.

Les règles liées à l'utilisation du pass sanitaire peuvent être retrouvées sur <u>le site</u> <u>du Gouvernement</u>. Sauf mention particulière, l'accès à un évènement de plus de 1 000 participants est conditionné par la présentation d'une preuve sanitaire. Il existe **trois types de preuves sanitaires** valides.

Preuves sanitaires valides



Une preuve de vaccination

(cycle vaccinal complet + délai nécessaire pour le développement des anticorps)



Une preuve de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h au moment du contrôle



Une preuve de rétablissement

(test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois)

A date, seuls les vaccins reconnus par l'Agence européenne des médicaments peuvent constituer une preuve, mais la Commission européenne souhaite intégrer des vaccins reconnus par l'OMS.

Toute preuve sanitaire doit être vérifiée simultanément avec un justificatif d'identité afin de s'assurer de la concordance de la preuve présentée au nom du participant.

Les autotests ne donnent pas lieu à une émission de preuve certifiée et ne sont pas considérés comme preuve sanitaire.

La CNIL rappelle que la personne doit pouvoir justifier son identité par tout moyen et invite le Gouvernement à rappeler aux exploitants de service de transports et aux responsables d'établissement et de lieux concernés, sous réserve des réglementations sectorielles, la nécessité de proportionner le contrôle à la réalité des risques. Elle souligne notamment, que, lorsque l'accès à un lieu est conditionné à la présentation d'un billet nominatif, et qu'un contrôle d'identité n'est en principe pas pratiqué habituellement lorsqu'il n'y a pas de passe sanitaire, la présentation du passe devrait pouvoir se faire par la seule comparaison du billet et du passe. Les personnes concernées devraient être clairement informées de ces éléments et ce, le plus en amont possible.

Gouvernance de la mise à jour des règles dans TousAntiCovid Verif

L'application TousAntiCovid Verif applique des règles sanitaires de contrôle et vérifie la signature de la preuve, règles qui sont paramétrées de façon centralisée au niveau d'IN Groupe.

Les mises à jour de règles sont notifiées sur l'application TousAntiCovid Verif.

DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE SANITAIRE

Cadre réglementaire et sanitaire Dispositif Contrôle TousAntiCovid Verif Installation/MAJ
TousAntiCovid Verif

Parcours participant et communication

Annexes

Evènements concernés

Les événements ou lieux impliquant des grands rassemblements à des fins de loisirs, que l'on peut programmer, seront concernés par le pass s'ils présentent des risques d'attroupement ou de maintien de beaucoup de personnes ensemble en situation statique. Parmi les lieux concernés, on retrouve :

- Les salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples ;
- Les chapiteaux, tentes et structures ;
- Les établissements d'enseignement artistique, lorsqu'ils accueillent des spectateurs ;
- Les salles de jeux ;
- Les établissements à vocation commerciale destinés à des expositions, des foiresexpositions ou des salons ayant un caractère temporaire;
- Les établissements de plein air autres que les parcs zoologiques, d'attractions et à thème;
- Les établissements sportifs couverts ;
- Les évènements culturels, sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes.

Evènements sportifs

Les règles générales liées aux évènements sportifs peuvent être retrouvées sur <u>le site du ministère chargé des Sports</u>. L'évolution de ces règles doit être suivie sur le site.

Evènements culturels

Les règles générales liées aux évènements culturels peuvent être retrouvées sur <u>le site du ministère de la Culture</u>. L'évolution de ces règles doit être suivie sur le site.

Les organisateurs sont responsables de la bonne mise en place et de la logistique permettant de faire respecter les règles sanitaires en vigueur. Ceci implique la vérification de la preuve sanitaire en simultané avec le justificatif d'identité pour s'assurer de la concordance entre la preuve sanitaire et l'identité du participant.

Cadre réglementaire et sanitaire Dispositif Contrôle TousAntiCovid Verif Installation/MAJ
TousAntiCovid Verif

Parcours participant et communication

Annexes



Cadre général pour les évènements entre 1 000 et 5 000 participants

A compter du 09 juin 2021, l'utilisation du pass sanitaire sera indispensable pour la tenue de ces évènements.

Cadre général pour les évènements de plus de 5 000 participants

A compter du 30 juin 2021, il sera possible d'organiser des évènements de plus de 5 000 participants. L'utilisation du pass sanitaire sera indispensable pour la tenue de ces évènements.

Comment appliquer le seuil des 1 000 visiteurs ?

Tout organisateur qui prévoit d'accueillir plus de 1 000 personnes ou spectateurs simultanés (par ex. par la mise en vente de 1 000 billets) lors d'un évènement éligible au pass sanitaire doit exiger sa présentation à l'entrée de l'évènement.

La jauge de 1 000 ne se calcule donc pas en fonction de la capacité d'accueil théorique de la salle ou de l'établissement. Si plus de 1 000 billets sont prévus d'être vendus, il faut prévoir le pass (même si, dans le faits, seulement 900 personnes se présentent à l'évènement).

Lecture de preuve dans TousAntiCovid Carnet



Lecture de preuve sur papier

Certificat de vaccination issu du portail de l'Assurance Maladie ou certificats de tests (test négatif ou preuve de rétablissement) issues de SI-DEP

Preuve intégrée dans l'application

TousAntiCovid Carnet du participant















1

Ecran d'accueil

Au lancement de l'application, la fonction de vérification est proposée.

Scan de la preuve

L'appareil photo du smartphone permet de scanner les 2D-DOC, affichées par l'application TousAntiCovid grâce à la fonctionnalité Carnet, ou présentes sur les preuves officielles au format papier ou PDF.

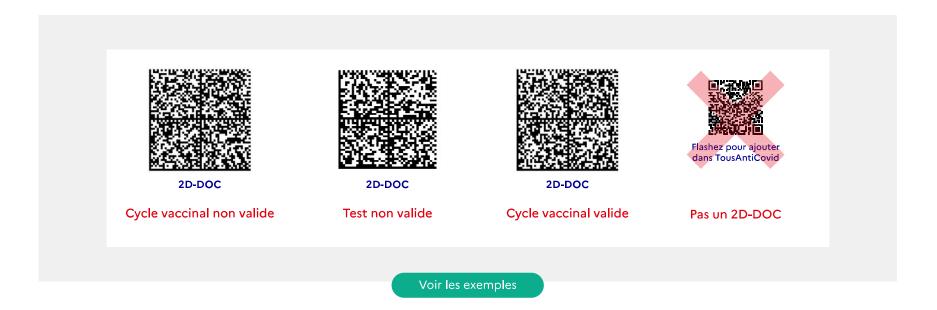
Inviter la personne présentant la preuve à mettre son 2D-DOC en plein écran pour une meilleure luminosité et lecture.

Affichage des résultats

L'application extrait les informations depuis le 2D-DOC et les affiche avec un message en vert ou en rouge selon la validité de la preuve sanitaire. Le lecteur ne donne pas de détails sur le type de preuve contrôlée et ne donne pas la raison de l'invalidité de la preuve le cas échéant. Cadre réglementaire

KIT DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE SANITAIRE

Exemple de preuves 2D-DOC à scanner avec TousAntiCovid Verif pour tester le fonctionnement de l'application



Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TousAntiCovid Verif Installation/MAJ
TousAntiCovid Verif

Parcours participant et communication

Annexes



Installation

L'application TousAntiCovid Verif est disponible sur les stores d'applications mobiles (<u>Android</u>, <u>iOS</u>). L'application peut être installée sur smartphones et tablettes, et ne nécessite pas de droit d'accès particulier.

Modalité d'installation

Déploiement par équipement : l'application TousAntiCovid Verif est téléchargée depuis chaque équipement mobile

Mises à jour

Les prochaines versions de TousAntiCovid Verif permettront de déployer le paramétrage des règles uniquement en local sur l'application, avec notification des utilisateurs pour mise à jour des règles. Si les règles sanitaires ou l'application évoluent, TousAntiCovid Verif sera automatiquement mise à jour.

- A compter du 09 juin 2021, les cycles de vaccinations complets ayant fait l'objet d'une preuve certifiée par le portail VACCIN COVID seront considérés comme preuve valable et pourront être scannés par TousAntiCovid Verif.
- A partir du 21 juin 2021, les preuves certifiées au format européen, seront également prises en compte par TousAntiCovid Verif.
- Entre le 09 juin et le 01 juillet 2021, les personnes présentant une preuve de vaccination étrangères devront présenter une preuve certifiée française (test RT-PCR ou test antigénique).

Comment TousAntiCovid Verif s'inscrit dans le parcours participant?

Si un évènement s'étend sur plusieurs jours, l'organisateur doit vérifier les preuves sanitaires chaque jour et le participant doit chaque jour présenter une preuve sanitaire valide (à l'exception des évènements pour lesquels le participant est contrôlé à l'entrée et reste sur place pendant toute la durée de l'évènement).

PROPOSITION DE PARCOURS PARTICIPANT

Basée sur le dispositif observé pour le concert test à l'AccorHotels Arena du 29 mai 2021

Dans le cadre de sa communication initiale (ex: réseaux sociaux), l'organisateur place un avertissement visible quant à la nécessité d'une preuve sanitaire valide pour un accès à l'évènement

Après avoir acheté/reservé sa place, le participant reçoit un mail lui rappelant qu'il doit apporter une preuve sanitaire valide à son nom ainsi qu'un justificatif d'identité En arrivant à l'évènement le participant intègre la file d'attente, le personnel passe dans la file pour lui rappeler de préparer sa preuve sanitaire (et augmenter au maximum la luminosité sur les mobiles pour faciliter la lecture de la preuve) La preuve sanitaire et le justificatif d'identité du participant sont contrôlées. En cas de contrôle extérieur, prévoir une zone abritée pour les contrôles avec TousAntiCovid Verif

Les tickets sont contrôlés au sein d'un second rideau de contrôle



















En se rendant sur le site, le participant est informé des conditions d'accès à l'évènement en matière de preuves sanitaires Après le contrôle de sécurité, le participant est soumis à un contrôle de sécurité Dans le cas où un participant a oublié de préparer une preuve sanitaire, l'oganisateur peut l'inviter à réaliser un test antigénique (pharmacie à proximité ou stand sur place si prévu par l'organisateur) L'organisateur peut proposer de façon optionnelle la distribution de masques et/ou de gel hydro-alcoolique KIT DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE SANITAIRE

Annexes

Recommandations pour optimiser l'utilisation du pass sanitaire pendant un évènement

Vérification de la preuve sanitaire et du justificatif d'identité en simultané



Toute preuve sanitaire doit être vérifiée simultanément avec un justificatif d'identité afin de s'assurer de la concordance de la preuve présentée le nom du participant. Le personnel en charge de la vérification des preuves sanitaires doit être ajouté dans le cahier d'identification des contrôleurs.

Zones abritées pour la vérification de la preuve sanitaire lors d'évènements en extérieur

Il est conseillé d'organiser la vérification des preuves sanitaires dans une zone abritée puisque le soleil ou la pluie peuvent entrainer des difficultés de lectures de preuves sur mobile.

Option de stand de test sur le lieu de l'évènement

Pour certains types d'évènements pour lesquels aucune solution de réalisation de test n'est disponible à proximité, il peut être envisageable de proposer un stand de tests à l'entrée de l'évènement. Ces stands peuvent être tenus par des pharmaciens ou des personnes habilitées à réaliser des tests.

- Recommandation: il est conseillé de se rapprocher d'une Agence Régionale de Santé (ARS) pour la mise en place d'un tel dispositif.
- Point de vigilance: une connexion internet sera nécessaire pour permettre la transmission et la récupération des résultats de tests sur le portail SI-DEP. De même, des moyens d'impression pour pouvoir remettre des preuves papier doivent être prévus.

Attention

Les autotests ne pouvant pas faire l'objet de la génération d'une preuve certifiée, ils ne pourront être acceptés.

Option d'un dispositif de médiateurs

Il est conseillé de prévoir des médiateurs qui pourront sensibiliser les participants dans la file à préparer la preuve et le justificatif d'identité avant les contrôles (régler la luminosité de l'écran, zoomer sur le 2D-DOC, afficher la preuve sur fond blanc, éviter les captures d'écran de 2D-DOC...). Certains médiateurs peuvent éventuellement rappeler aux participants les modalités de récupération de preuves via les portails dédiés.

La communication adressée au participant peut se faire via l'envoi d'un mail et/ou d'un SMS en amont de l'évènement pour l'informer de l'existence du dispositif TousAntiCovid Carnet, ainsi que par l'ajout d'une description sur le site internet des revendeurs.

Messages clés

- Rappeler les règles sanitaires en vigueur au moment de l'évènement ou rediriger vers les règles en vigueur
- Rappeler qu'une preuve sanitaire devra obligatoirement être présentée à l'entrée de l'évènement et rappeler les modalités possibles de présentation de cette preuve (TousAntiCovid Carnet ou preuve papier certifiée*)
- Rappeler les bonnes pratiques pour faciliter la lecture de la preuve sanitaire lors du contrôle (régler la luminosité de l'écran, zoomer sur le 2D-DOC, afficher la preuve sur fond blanc, éviter les captures d'écran de 2D-DOC, privilégier une preuve au format papier si écran mobile fissuré..)
- Rappeler que TousAntiCovid Verif sert à contrôler la conformité d'une preuve aux règles en vigueur à un instant T et ne permet ni de lire des informations de santé du participant (y compris type de preuve ou état de santé) ni de stocker des données.



Cadre réglementaire

Sommaire des annexes

- 1. Présentation de l'application mobile TousAntiCovid Carnet
- 2. Exemple de preuves de test et de vaccin officielles au format papier
- 3. Logo TousAntiCovid et charte graphique pour la réalisation de supports de communication
- 4. Supports de communication sur place, pour les participants et les organisateurs
- 5. Retours d'expérience

L'application TousAntiCovid Carnet permet d'importer les preuves sanitaires (y compris de toute sa famille), dans un seul carnet digital.

Importation du certificat de test dans TousAntiCovid Carnet

Vous venez de la configuration de la configura

Importation du certificat de vaccination dans TousAntiCovid Carnet

Voir la marche à suivre

Certificat de test



Certificat de vaccination



KIT DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE SANITAIRE

Ces éléments graphiques incluent le logo TousAntiCovid et sa charte graphique. Ils peuvent servir comme éléments à inclure dans les supports de communication destinés aux participants.







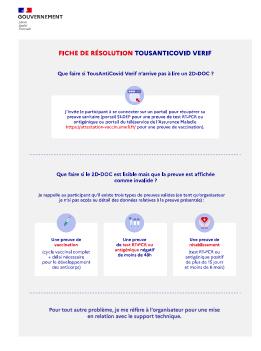
Télécharger le logo TousAntiCovid

Télécharger la charte

Mémo d'utilisation de l'application TousAntiCovid Verif

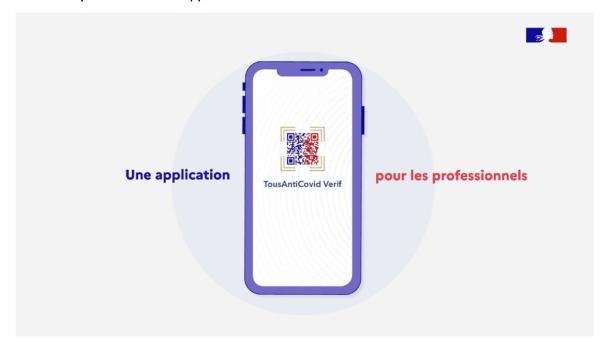


Fiche de résolution de l'application TousAntiCovid Verif



Support de communication pour les organisateurs à destination des équipes d'accueil

Tutoriel de prise en main de l'application TousAntiCovid Verif



Support de communication pour les organisateurs à destination des participants

Texte d'accompagnement

Pour accéder à cet événement, vous devez présenter l'une des 3 preuves sanitaires suivantes :

- Un certificat de vaccination
- Un certificat de rétablissement (test positif de + de 15 jours et de 6 mois)
- Un certificat de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h

Vous pouvez le présenter sous format numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier.

Plus d'informations

Vignettes pour les réseaux sociaux









Signalétique A4 Signalétique A3 Signalétique bâche 360x230 cm

Signalétique kakémono 85x200 cm Signalétique numérique 1920x1080 px Signalétique sticker sol 50x50 cm

CONTRIBUTION

Dans le but de réduire la rinques de transmission de la Confédit place à sea jeur rédessité la PRÉSENTATION D'UN CENTIFICAT SANITAIRE

CONTÉG des CONTRIBUTION C











DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE SANITAIRE

Retours d'expérience

« C'est rassurant : plus besoin de prendre en main les documents. Un seul flash et toute l'information apparaît! »

Vanessa

Responsable clientèle chez Air France

« Avec TousAntiCovid Verif, c'est simple et efficace comme un clic. »

Céline

Agent des services commerciaux chez Air France

« Un outil simple, rapide et efficace. »

Cathy

Responsable clientèle chez Air France

« 100% des utilisateurs ont trouvé l'application TousAntiCovid Verif simple d'utilisation. »

D'après l'experimentation du Pass sanitaire lors du concerttest à l'Accor Arena le 29 mai 2021



KIT DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE SANITAIRE

Pour télécharger TousAntiCovid Verif





Support technique

FAQ en ligne

Par téléphone (pour les professionnels) : 0800 08 02 27 Par mail : <u>contact@tousanticovid.gouv.fr</u>